

Référence : C.N.120.2020.TREATIES-XIX.41.a (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LE COMMERCE DES CÉRÉALES DE 1995  
LONDRES, 7 DÉCEMBRE 1994

PROROGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'INSTRUMENT D'ADHÉSION JUSQU'AU  
30 JUIN 2020

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Conseil international des céréales, dans sa décision GEN(19/20)7 en date du 1<sup>er</sup> avril 2020, a décidé d'accorder à la Serbie une prorogation de délai pour le dépôt de son instrument d'adhésion jusqu'au 30 juin 2020.

Le 1<sup>er</sup> avril 2020

